

# INSECT 1228



## COMPOSITION INSECTICIDE ÉMULSIONNABLE pour INSECTES VOLANTS et RAMPANTS

<input checked="" type="checkbox"/>	Sans odeur persistante	<input checked="" type="checkbox"/>	Rémanent, insensible à la lumière
<input checked="" type="checkbox"/>	Ne tache pas	<input checked="" type="checkbox"/>	Agit par contact et ingestion
<input checked="" type="checkbox"/>	Polyvalent	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique



### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Émulsionnable dans l'eau, économique.

Ne tache pas.

**POLYVALENT** : Actif contre les insectes **VOLANTS** et **RAMPANTS**.

Pouvoir insecticide agissant **PAR CONTACT** et **INGESTION** contre les insectes :

- **Rampants** : Blattes, cafards, punaises, fourmis, poux, puces, araignées, mites, ténébrions, charançon, etc...
- **Volants** : Mouches, moustiques, guêpes, frelons...

Présence de noyaux insecticides actifs contre les acariens.

Effet de rémanence insensible aux conditions d'ambiance ou aux expositions à la lumière.

Durée de la **RÉMANENCE** selon l'imprégnation et la perméabilité et la nature du support de 2 à 6 mois sur support poreux, etc...

**Action de RÉMANENCE** : Les insectes absents au moment de l'application venant ensuite se poser sur l'endroit de l'application, ingèrent par contact du produit.

Mode d'action rapide, **EFFET DE CHOC** par contact et ingestion provoquant paralysie irréversible du système nerveux.

Effet **RÉPULSIF**, lorsque la concentration diminue sur les surfaces traitées ou lorsque la teneur en matière active diminue, les insectes fuient les zones traitées et vont mourir dans leur zone d'origine.

Participe à la désinsectisation des bâtiments, locaux collectifs ou de stockage, usines.



## MODES ET DOSES D'EMPLOI

S'emploie dilué à raison de 1 partie de produit pour 9 à 10 d'eau en pulvérisation localisée directe, au badigeon ou en application avec nébuliseur approprié et compatible dans les conditions d'application requises préalables (hors présence humaine ou animale ou de denrées alimentaires non hermétiquement emballées).

Appliquer sur les plinthes, bas de fenêtres, zones obscures, humides ou chaudes, arrières de panneaux, meubles, tuyaux, gaines de chauffage, passage de gaines techniques, arrières de volets, interstices, fissures de murs, dans les sous-sols, proximité des ouvertures d'aération, sur les lieux de passage ou de séjours habituels des insectes.

Traitement en **NÉBULISATION**, diluer à raison de 1 litre de produit pour 9 à 10 litres d'eau.

Traiter 30 secondes pour un local de 50 m<sup>3</sup>.

### NOTA :

- 1) Tenir compte du cycle de vie et de reproduction des insectes à éliminer (stades œufs, larves, chrysalides, adultes pour certains qui peut s'étendre sur une période d'un mois ou plus), afin de prévoir une deuxième application à une périodicité de 2 à 3 semaines après la première; et si nécessaire, effectuer, en fonction de la réapparition de colonies d'insectes venant de locaux voisins non traités, un rappel 1 mois après la deuxième application.
- 2) Dans les locaux élevés, de grands volumes, utiliser la réf 1255 en **THERMONÉBULLISATION**.

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 825 g/l +/- 20 g/l.
ASPECT	: Incolore.
ODEUR	: Ethérée.
INFLAMMABILITÉ	: Inflammable, classe de point éclair supérieure à 21°C et inférieure à 55 °c. Classe A2
POINT D'ECLAIR	: 43 °c AFNOR coupe fermée.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation insecticide à base de noyaux actifs insecticides, solvants d'application, agents émulsionnants, composés fixateurs.

## RECOMMANDATIONS



### DANGER

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.  
**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH066** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Usage biocide TP 18		
CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/- 40/60	cas 52315-07-8	50 g/kg
3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,1-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE	cas 52645-53-1	3.25 g/kg
PIPERONYL BUTOXYDE	cas 51-03-6	1.41 g/kg

EUH208 Contient 3-(2,1-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANE CARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE. Peut produire une réaction allergique.

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit (ce produit est miscible dans l'eau).

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient instantanément après traitement. La durée d'action est de plusieurs semaines dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation. Conserver dans un endroit frais et ventilé, loin de toute source d'ignition, à l'écart des denrées alimentaires et de la lumière. Utiliser des gants, lunettes, matériels de protection appropriés lors de la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas appliquer sur les petits animaux domestiques, ni sur les personnes ou supports sensibles. Comme pour toutes les préparations insecticides, protéger les denrées non hermétiquement emballées pendant l'application. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.